

14 mai 2012 -19:00

## L'ONAFTS lance FamiPedia, le portail des connaissances des allocations familiales pour travailleurs salariés

L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS) lance son nouveau site web FamiPedia: [www.famipedia.be](http://www.famipedia.be). Cette plateforme constitue le portail des connaissances propres au secteur des allocations familiales pour travailleurs salariés, réunies avec la collaboration de quelque 70 experts internes.

FamiPedia offre un accès centralisé à un aperçu clair, cohérent et actuel du régime des allocations familiales pour travailleurs salariés, par le biais de deux volets interdépendants.

Le volet "Réglementation" regroupe la totalité des normes applicables en matière d'allocations familiales. Sur le plan national, outre la réglementation proprement dite (lois, arrêtés d'exécution et circulaires), sont présentées les directives pratiques telles que les lettres circulaires et les notes d'information. Sur le plan international, la réglementation européenne, les autres conventions internationales ainsi que les circulaires d'application, sont consultables.

Le second volet, "Thèmes", présente l'application pratique des normes en vigueur, de manière conviviale, via une série de thèmes spécifiques qui se rapportent à la vie de l'enfant, à la diversité familiale et aux particularités des dossiers: allocation de naissance, prime d'adoption, étudiant, famille monoparentale, recours administratifs et judiciaires, ...

Le contenu de FamiPedia sera systématiquement actualisé et complété.

Dans le double souci de la meilleure transparence et d'une distribution équilibrée de l'information, FamiPedia ne s'adresse pas seulement aux professionnels du secteur des allocations familiales mais également aux mondes politique, judiciaire et scientifique, ainsi qu'aux familles elles-mêmes et à leurs relais sociaux.

Les groupes cibles y trouvent une information sur mesure, car FamiPedia offre divers niveaux de lecture au moyen - par un simple clic de souris - d'un choix d'onglets (théorie, pratique, avis, références), de liens hypertextes internes et externes et d'informations supplémentaires "dépliables" dans une fenêtre explicative. Ainsi, l'internaute peut, en fonction de son profil et/ou de ses besoins, opter pour un simple aperçu d'une problématique donnée ou pour une information plus complexe et exhaustive.

Plus d'informations: [famipedia@onafts.be](mailto:famipedia@onafts.be) ou Annik Garigliany, coordinatrice: 02-237 23 58.

*L'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS) est un organisme public de la sécurité sociale qui est placé sous la tutelle du Service public fédéral Sécurité sociale. L'ONAFTS gère la réglementation des allocations familiales pour travailleurs salariés - ce qui équivaut annuellement à 4,4 milliards d'euros d'allocations familiales payés à plus d'1,1 million de familles - et contrôle le fonctionnement des 16 organismes privés d'allocations familiales. L'ONAFTS paie lui-même les allocations familiales à plus de 250.000 familles, avec une attention toute spéciale pour les familles les plus vulnérables.*

Visitez [www.onafts.be](http://www.onafts.be) pour plus de renseignements.

FAMIFED, Agence fédérale pour les allocations familiales  
Rue de Trèves 70  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 237 21 12  
<http://www.famifed.be>

Vanessa Matthys  
Porte-parole  
02 237 20 30  
[comm@famifed.be](mailto:comm@famifed.be)